

SERVICES DE GARDES PHARMACIES

Novembre 2007

Dimanche 11 : SENANT
128, avenue de la République
Dimanche 18 : DUONG
117, avenue Aristide Briand
Dimanche 25 : NGUYEN
131, avenue Jean Jaurès
12, rue Jules Guesde

Décembre 2007

Dimanche 2 : BOCCARA
9, avenue de la Marne
Dimanche 9 : DO
111, avenue Verdier
Dimanche 16 :
BERTHAULT-LECHARTIER
47, avenue de la République
Dimanche 23 : VIGNIER
62, avenue de la République
Mardi 25 : BOCCARA
9, avenue de la Marne
Dimanche 30 : TUFFIER
20, rue Molière

Janvier 2008

Mardi 1^{er} : SENANT
128, avenue de la République
Dimanche 6 : ABECASSIS-MOURER
72, avenue Henri Ginoux
Dimanche 13 : JACQUEMART
34, avenue de la République
Dimanche 20 : PREVOST
104, avenue Henri Ginoux
Dimanche 27 : DUONG
117, avenue Aristide Briand

MÉDECINS, FAITES LE 15

La maison de garde intercommunale reçoit du lundi au samedi de 20h à 24h et le dimanche de 9h à 13h et de 16h à minuit. Située 10, bd des Frères Vigouroux à Clamart, elle concerne les communes de Montrouge, Châtillon, Clamart, Malakoff et Vanves. Pour y accéder, les patients doivent impérativement appeler le 15 qui assurera la coordination en enregistrant les appels. En cas d'immobilisation, un service d'urgence se déplacera chez vous.

Adresses et numéros utiles

» La Mairie à votre service

Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h, le samedi de 8h30 à 11h45. Hôtel de Ville - 43, avenue de la République - 92121 Montrouge Cedex.
Centre Administratif - 4, rue Edmond Champeaud - 92121 Montrouge Cedex
Tél. : 01 46 12 76 76. www.ville-montrouge.fr

» Numéros d'urgence

» Police Secours : 17.

» Pompiers : 53, rue de la Vanne
Tél. : 01 58 07 05 28.

» Appel secours :
18 ou 01 46 56 18 18.

» SAMU et Médecins de garde : 15.

» Urgences dentaires :
Tél. : 01 47 78 78 34.
(dimanches et jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 17h).

» Secouristes Croix-Rouge :
Tél. : 01 46 57 95 30.

» Secouristes Protection Civile :
Tél. : 06 08 18 06 84.

» Commissariat de Police :
32, avenue de la République
Tél. : 01 46 56 34 00.

» Gendarmerie :
5, rue Gabriel-Péri, 92320 Châtillon
Tél. : 01 46 57 22 22.

» Police Municipale :
69, avenue de la République
Tél. : 01 46 56 92 92.

» Carte bancaire - Vol/Perte :
Tél. : 0892 705 705.

» Chèques - Vol/Perte :
Tél. : 01 42 41 22 22.

» EDF-GDF :
Électricité : 0810 333 292.
Gaz : 0810 433 292.

Adresses utiles

» Préfecture :
177, avenue Joliot-Curie
92000 Nanterre
Tél. : 0821 80 30 92 (0,12€TTC/min).

» Sous-Préfecture :
99, avenue du Général de Gaulle
92160 Antony
Tél. : 01 56 45 38 00.

» Impôts :

18, rue Victor Hugo
92120 Montrouge,
Tél. : 01 55 58 24 00.

» Sécurité Sociale :

16, rue Victor Hugo
92120 Montrouge
Tél. : 0 820 904 192.

» Allocations familiales :

7, rue Auguste Gervais
92245 Issy-les-Moulineaux
Tél. : 01 46 48 54 22.

» OPHLM :

18, av. Émile Boutroux
92120 Montrouge
Tél. : 01 55 58 17 00.
Accueil du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.

» Centre Municipal de Santé :

5, rue Amaury Duval
92120 Montrouge
Tél. : 01 46 12 74 09.

» Centre d'Information et d'Orientation :

24, rue Arthur Auger
92120 Montrouge,
Tél. : 01 46 57 24 75.
cio-montrouge@ac-versailles.fr

» ANPE :

5, rue Théophile Gautier
92120 Montrouge
Tél. : 01 46 56 02 02.

» Mission Locale :

131, rue Maurice Arnoux
92120 Montrouge
Tél. : 01 42 53 50 42.
Accueil des 16-25 ans du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h, vendredi de 9h à 12h30.

Club Consomm'action

Soyez vigilants si vous achetez un poêle ou un convecteur à pétrole : ils peuvent faire courir un risque à l'utilisateur. La température du dessus de ces appareils ne doit pas dépasser 105°C et avoir un dispositif de détection de gaz carbonique installé.

Permanences à la Maison des Associations, 105 avenue Aristide Briand, dans la salle 12, chaque 1^{er} mercredi du mois de 14 h à 16 h et chaque 3^e mardi de 15 h à 17 h. Courrier : BP 7 - 92122 Montrouge cedex.

Inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter aux prochaines élections municipales les 9 et 16 mars prochains, il est encore temps de vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au 31 décembre 2007.

vous avez 18 ans au plus tard le 29 février 2008

vous avez emménagé récemment à Montrouge

vous n'êtes pas inscrit sur les listes
Les Montrougiens ayant déménagé à l'intérieur de la commune doivent faire actualiser leur inscription : ils ne dépendront pas nécessairement du même bureau de vote.

Les inscriptions déposées en 2007 et retenues par la commission administrative permettront de voter à compter du 1^{er} mars 2008.

Les personnes qui auront 18 ans au plus tard le 29 février 2008 doivent prendre contact avec la mairie s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office. Les ressortissants des autres États membres de l'Union européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires en vue des élections municipales et européennes à venir, au plus tard à cette

même date. Les électeurs déjà inscrits sur une liste électorale n'ont aucune formalité à accomplir s'ils n'ont pas changé de domicile ou de résidence au sein de la commune.

■ Pièces à produire pour une demande d'inscription :

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit faire la preuve de sa nationalité, de son identité et de son attachement avec la commune.

La preuve de la nationalité et de l'identité peut s'établir notamment par la présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité.

L'attachement avec la commune peut être établi par tout moyen pouvant justifier, soit du domicile réel, soit des six mois de résidence exigés par la loi (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, de gaz ou d'électricité, etc.). Le droit à l'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts ou, à défaut, des avis d'imposition des cinq années en cause.

© Olivier Turffé



Service des Affaires Civiles :
Centre Administratif,
4 rue E. Champeaud – du lundi
au vendredi 8h30/12h
et 13h30/17h30, le samedi de
8h30 à 11h30 (RDV préférable
le samedi) - 01 46 12 73 30.
Informations complémentaires :
www.interieur.gouv.fr
rubrique À votre service – les élections

Le recensement est utile à chacun de nous

Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles.

Ce nouveau dispositif permettra de produire des données plus récentes et ainsi d'adapter les infrastructures et les équipements à vos besoins. Il s'agit donc d'un progrès.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants comme Montrouge, la collecte se déroule chaque année pendant cinq semaines auprès d'un échantillon de 8% de la population dispersé sur l'ensemble du territoire.

Si votre logement appartient à l'échantillon recensé à partir du jeudi 17 janvier 2008, un agent recenseur identifiable grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent sa photographie et la

signature du maire déposera à votre domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser. Vous n'avez donc pas à ouvrir votre porte à une personne qui ne serait pas porteuse de cette carte. L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis lors d'un rendez-vous que vous fixerez avec lui. Si vous êtes souvent absent de votre domicile, vous pouvez confier ces questionnaires sous enveloppe à un voisin ou les expédier directement. Les questionnaires doivent être remis à l'agent recenseur ou retournés à la

mairie ou à l'Insee avant le 23 février 2008.

Votre réponse est importante. Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 7 juin 1951 modifiée, c'est également une obligation.

Enfin, toutes vos réponses sont absolument confidentielles. Elles sont ensuite transmises à l'Insee et ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Pour savoir si vous êtes recensé cette année, ou pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez le Service des Affaires Civiles au 01 46 12 74 56.

Les résultats des enquêtes de recensement seront diffusées sur le site www.insee.fr

Les questions que vous vous posez

Retrouvez régulièrement dans cette rubrique les réponses à vos questions.

De l'annonce de la réalisation d'un bâtiment à son ouverture au public, pourquoi c'est long ?

Comme l'on peut connaître cela pour sa propre famille, construire ou rénover une maison par exemple, ne se fait pas du jour au lendemain. Il faut connaître nos besoins, en discuter en famille, choisir et trouver un artisan, évaluer le budget à consacrer, prendre telle ou telle option, lancer les travaux, faire face aux éventuelles surprises de dernière minute, suivre les travaux, parer aux défections... En fait c'est un travail de longue haleine et un véritable parcours du combattant.

Et bien pour un bâtiment municipal, c'est la même chose mais en plus complexe encore !

En premier lieu il y a l'idée du projet (problème de vétusté, de mise aux normes, d'inadéquation avec la demande...) ensuite arrive sa faisabilité qui analyse le bien fondé et les possibilités d'action.

Le programme rend ensuite compte des besoins, des objectifs et donne une première approche du coût. Arrive après la conception du projet avec le choix d'un maître d'œuvre et d'un architecte (en passant par un marché public) avant d'effectuer le choix du titulaire et de

lancer les travaux (cette étape peu prendre suivant les cas plus d'une année). De plus elle est précédée par une concertation qui permet de recueillir l'avis des usagers sur l'avant-projet et d'apporter ainsi les modifications nécessaires et utiles.

Les travaux commencent ensuite et sont bien évidemment plus longs pour une réhabilitation que pour une construction neuve. Pour finir le bâtiment est testé avant son ouverture au grand public (sécurité, fonctionnement...).

Le Trésor Public simplifie vos démarches

Pratiques et sûrs, les moyens de paiement dématérialisés (mensualisation, prélèvement à l'échéance, paiement en ligne) simplifient au maximum vos démarches. Ces moyens modernes remplacent avantageusement les moyens

traditionnels (chèques bancaires, numéraire, titre interbancaire de paiement) pour régler aussi bien l'impôt sur le revenu que les impôts locaux.

Alors pensez-y !

Site internet : impots.gouv.fr

La poste crée Cityssimo

Forte du constat de l'évolution des modes de vie de ses clients, La Poste met en place des centres de retrait rapide des colis : l'espace Cityssimo. Ce nouveau service gratuit permet de retirer les colissimo (colis suivis) en toute liberté 24h/24 et 7j/7. Pour avoir accès à ce service, il suffit de s'abonner gratuitement sur le site Internet www.cityssimo.fr. Le client reçoit alors par courrier un pass Cityssimo accompagné d'un guide d'utilisation ainsi que d'un code confidentiel.

Dès lors, il suffit de préciser lors de ses commandes en ligne sur les sites marchands l'espace Cityssimo où l'on souhaite être livré. La livraison est signalée par email ou sms, avec un numéro de retrait. On dispose de 5 jours pour retirer son colis, au-delà le colis est présenté au domicile.

Ce service innovant permet d'élargir le champ horaire du retrait de paquets et aussi de réduire l'attente au bureau de poste.

■ Communiqué

La Gendarmerie Nationale met en garde les artisans, commerçants et industriels contre les agissements de personnes se réclamant de la Gendarmerie pour leur faire souscrire des abonnements à des revues ou des insertions publicitaires dont le fruit serait destiné à ses oeuvres sociales.

La Gendarmerie rappelle qu'aucune de ses publications ne fait appel au financement publicitaire et que le seul organe rattaché à l'institution susceptible de recevoir des libéralités à but social est la fondation « Maison de la Gendarmerie », qui n'effectue d'ailleurs aucun démarchage. Les personnes qui feraient l'objet de sollicitations de cette nature sont invitées à le signaler le plus rapidement possible à la Gendarmerie, et à fournir tous les renseignements permettant d'établir une éventuelle tentative d'escroquerie et d'appréhender les auteurs.

Pour tous renseignements :

Gendarmerie Nationale

5, Rue Gabriel Péri

92320 Châtillon

Tél : 01 46 57 22 22

LA POSTE

